



MAIRIE DE VEYNES

**Compte Rendu
Conseil municipal du 23 octobre 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 23 octobre 2014 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Michel ODDOU : indique avoir écrit, il y a 3 semaines ou 1 mois, pour demander une subvention car Sian Ben A l'Oustaou fête son 30ème anniversaire à Veynes. La demande se porte à 500 €, l'association touche une 30aine de veinois qui sont suivis par des infirmières et aide-soignantes. Il n'a reçu aucune réponse à ce jour.

Le Maire répond que les subventions ne peuvent être attribuées tout au long de l'année. La demande présentée par Sian Ben a l'Oustaou relève du domaine de la commission des affaires sociales. Si la demande date de 3 semaines et qu'elle n'a pas encore fait l'objet de réponse, il n'y a pas d'anomalie selon le Maire, c'est en cours d'étude. Le budget des subventions va être clos, des subventions ont été attribuées encore dernièrement. Le Maire va s'assurer que leur demande suit bien son cours en terme d'étude et une réponse sera apportée.

Florence JANDARD indique avoir été interpellée, à la lecture du bulletin municipal, par le fait que n'apparaît la mention « retraité » que pour la liste d'opposition et non concernant les membres de la majorité ; elle est un peu surprise.

Le maire répond avoir simplement repris le trombinoscope paru dans le Dauphiné Libéré, sans vouloir faire de différences entre les listes. A simplement été ajoutée la photo de Mme Toiron car le trombinoscope du DL comprenait la photo de Mme Nivou.

Jean-Luc Blanchard : intervient par rapport aux comités de quartiers. Il se pose des questions car il n'a pu participer à la réunion publique. Le découpage devrait représenter une certaine mixité sociale et il se demande comment le tirage au sort va pouvoir respecter cette mixité. Idem, la composition par 5 membres ne permettra pas une parité – comment les comités vont avoir un rapport avec la population du quartier, comment vont ils être représentatifs de ces quartiers ?

Le Maire renvoie à la lecture du règlement et la charte pour se rendre compte du fonctionnement et invite Monsieur Blanchard à prendre un rendez-vous avec Frédéric Dumont pour répondre à ses

questions.

Jean Luc Blanchard : estime ne pas avoir de réponse à ses questions de ce soir

Le Maire indique connaître le fonctionnement des comités de quartiers dans des communes de plus de 20 000 habitants et sait d'expérience que ça fonctionne très bien. Quant à la relation entre les représentants, les habitants et la municipalité, chacun va apporter sa pierre. S'il faut apporter des modifications pour que ça vive bien, cela sera fait. Quant à la parité, je n'y vois pas d'inconvénient, elle est obligatoire dans un certain nombre de domaines mais dans d'autres, on peut laisser les choses se faire.

Jean-Luc Blanchard : la parité ne pose pas seule problème, comment le tirage au sort va-t-il aboutir à une mixité sociale ?

Le Maire précise qu'il n'a pas souhaité que des corps constitués proposent leurs candidatures car il préfère avoir des habitants du quartier et non une délégation toute constituée. Les représentants aux comités de quartier le seront pour 2 ans et le turn-over sera important. Le Maire souhaiterait avoir beaucoup de candidatures.

Marie-Christine Mouraret soulève que les femmes peuvent avoir d'autre expertise que le « bien vivre » comme évoqué par le Maire lors de l'échange sur la parité

Frédéric Dumont rappelle que les réunions du CQ seront publiques et aucune parole ne sera censurée, même si les personnes qui y participant prennent la parole.

Jean-Luc Blanchard : concrètement, comment le CQ va rencontrer les habitants du quartier ? Est ce que cela se ferait par exemple au centre social pour le quartier concerné ?

Le Maire répond que ce pourrait être le cas. Les réunions seront publiques, les gens du quartier viendront et les délégués de quartier feront remonter au niveau de la municipalité.

Monsieur Dubourg comprend du règlement que, pour les hameaux, s'il s'agit bien d'un tirage au sort et que tous les « tirés au sort » sont du même hameau, tous les hameaux ne seront pas représentés.

Le Maire précise que l'idée est bien que tous les hameaux soient représentés ; il sera procédé à un tirage au sort par hameau, ce qui paraît comme le plus logique.

Monsieur Dubourg fait remarquer que cela n'était pas précisé dans le cadre de la réunion publique.

Le Maire demande à ce que du temps soit laissé à la municipalité pour trouver le meilleur fonctionnement possible.

Madame Dubut demande quel est le nom de cette ville où les Comités de quartier fonctionnent si bien, comme le dit le Maire.

Le Maire répond qu'il s'agit d'une ville dans laquelle il a exercé comme élu local.

Daniel Chevallier demande s'il est possible d'avoir un rapport sur l'activité de la CCBD et du CCAS. Il s'agit de 2 structures fondamentales et les citoyens n'ont pas forcément toutes les informations.

Il demande également la possibilité d'avoir un comptage des poids-lourds sur les entrées de Veynes, avenue des martyrs et route de marseille ?

Le Maire répond qu'un comptage a été réalisé sur la route de serres, et l'avenue des martyrs récemment.

Bernadette Saudemont ajoute que le Conseil général a aussi des informations sur la route de gap.

S'agissant des conseils communautaires, le Maire rappelle qu'ils sont publics et malheureusement, peu de public y assiste. Il pourrait être envisagé un petit digest sur ce qui se passe à la CCBD. Le conseil d'administration de CCAS, hormis le cas où il serait traité le cas d'une personne en particulier, la séance est publique.

Daniel Chevallier demande comment connaître les dates de réunions.

Le Maire s'engage à vérifier le caractère public de la séance de CA du CCAS et à faire le nécessaire le cas échéant.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE

Le Maire rappelle l'appel à candidatures pour les Comités de Quartier et annonce que le repas des aînés aura lieu le 14 décembre et sera, pour la 1ère fois, gratuit. Si des personnes ne souhaitent pas venir au repas, elles pourront bénéficier d'un colis, sur démarche spontanée. Le palier d'âge a été augmenté à passé à 70 ans et plus.

Concernant les impôts locaux, le Maire rappelle que les taux ont été votés par l'ancienne municipalité. Les avis de taxes foncières ont été reçus et des modifications auront pu être constatées.

En 2014, on a une augmentation des bases de 0,9, au lieu de 1,8, mais l'inflation est de 0,6 seulement donc le législateur a majoré au-delà du coût de la vie.

Un élément favorable a entraîné une modification également : l'arrivée du Dévoluy a fait baisser le taux de l'intercommunalité (abaissé à 5,82 soit une baisse de 17,8%), d'où une baisse d'impôt, pour laquelle la municipalité actuelle n'est pour rien.

S'agissant des ordures ménagères, la cc2b reste soumise à la TEOM qui est basée sur les valeurs locatives, due par l'occupant du logement. la Communauté de communes du Dévoluy avait un mode de taxe différent (la redevance) pour tenir compte des résidences secondaires, très importantes. La loi impose d'avoir la même règle sur un même territoire. Au vu des simulations, certains habitants de Veynes se seraient trouvés à payer bien plus cher en passant à la redevance. La commune de Veynes a refusé cela, le maire a demandé à avoir une simulation bien plus précise et une dérogation a été demandée au Préfet et acceptée pour 2015. Le maire demande des simulations plus fines pour éviter des distorsions telles que celles expliquées à l'instant.

Daniel Chevallier souligne que le taux appliqué par l'ancienne cc2b est l'un des plus élevés du département, et a fortement progressé ces dernières années (14,5 % quand Gap à 10%). Si le principe de la TEOM est conservée plutôt que la redevance, il faudra essayer de baisser le taux.

Le Maire ne peut dire aujourd'hui si on se dirige vers une TEOM ou une redevance mais la présence du Dévoluy devrait faire baisser la contribution des veynois.

Le Maire ajoute que l'Etat va lancer une étude de réévaluation des valeurs locatives, jamais révisées depuis 30 ans. La commission départementale est en cours de création. Pour les entreprises, la DGFIP a envoyé des questionnaires que le Maire a vus. Ce dernier a demandé à participer au collège d'élus pour exiger des simulations très précises.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 26 septembre 2014.**

Le Maire informe les conseillers municipaux que la délibération pour permettre le recrutement de

contractuels a été retirée, suite à discussion en Conseil municipal, et sera représentée à la séance de décembre, avec un certain nombre d'explications.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire apporte quelques informations au Conseil municipal :

Attribution du marché pour l'acquisition du véhicule poids-lourd équipé d'une benne amovible

La commune a lancé une consultation pour ce marché, selon une procédure adaptée. Elle a été destinataire de 3 offres, étudiées par la commission des marchés réunie le 14 août 2014. La société D.A.G.A Mercedes proposait une variante correspondant à un véhicule d'occasion. La commission a décidé de retenir cette variante, sous réserve d'un essai du véhicule. Cet essai ayant été concluant, le marché a été attribué à la société D.A.G.A Mercedes pour un montant de 76800 € HT, étant précisé que trois devis complémentaires correspondant à des équipements ont été signés pour un montant total de 12870 € HT.

Contrat d'emprunt avec la CDC pour 300 000 €

La commune a lancé une consultation pour un emprunt de 300 000 €. la nature des investissements correspondant aux critères d'éligibilité de la Caisse des Dépôts et Consignations, il a été décidé de contracter avec cet établissement, moyennant un taux d'intérêt de 2,00 % sur 25 ans.

Marché pour la révision du PLU

La commune a lancé une consultation pour les études et la mise en oeuvre de la procédure de révision du PLU. Elle a été destinataire de 8 offres. La commission des marchés a examiné, le 14 août dernier, les 8 offres et il en est ressorti que des renseignements complémentaires étaient nécessaires pour les 4 bureaux ayant présenté les meilleures offres. Ces quatre bureaux ont été rencontrés. L'offre du cabinet Campus Développement a été retenue pour un montant de 48825,00 € HT.

Marché pour les études d'aménagement de sites d'activités de pleine nature

La commune a lancé une consultation pour les études d'aménagement de sites d'activités de pleine nature, comprenant le lot 1 relatif au site du plan d'eau des Iscles et le lot 2 relatif au Plateau des Eygaux.

La commune a été destinataire de 13 offres, en cours d'analyse. La commission des marchés se réunira le lundi 3 novembre pour analyse.

Tarifs piscine municipale

Lors d'un conseil municipal précédent, une personne du public a demandé aux conseillers municipaux de se pencher sur les tarifs appliqués à la piscine municipale en vue de les réduire ou des les adapter au public concerné.

Il avait été répondu que la commune se renseignerait sur les prix pratiqués par d'autres communes.

Renseignements pris, il en ressort le tableau suivant :

Commune	ADULTES	ENFANTS	AUTRES
Embrun	4,40 € 2,20 € (handicapés)	4,00 € (6-14 ans) 2,00 € (6-14 handicapés)	3,40 (Etudiants, demandeurs d'emploi, + de 65 ans)
Tallard	3,50 €	1,80 € (3-17 ans)	
Devoluy	5,00 €	3,50 € (3-12 ans)	3,50 € (+ 65 ans)
L'Argentière	3,00 €	1,70 € (dès 5 ans)	
St Firmin	2,20 €	1,80 €	

Veynes	2,70 €	1,60 € (- de 14 ans)	
--------	--------	----------------------	--

Les tarifs applicables à Veynes pour 2015 seront débattus lors de la séance du Conseil municipal de décembre.

Le Maire passe à l'ordre du jour et présente la première délibération.

Transfert de la compétence OPAH à la CCBD

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence Opération d'Amélioration de l'Habitat à l'échelon intercommunal. Le Maire propose d'approuver ce transfert de compétences.

Il précise qu'il y a une OPAH qui ne peut avoir lieu que si elle est portée par une communauté de communes. Lors du dernier Conseil municipal, la candidature de Veynes à l'Appel à manifestation d'intérêt « bourg centre » a été approuvée, il en est de même là. Dans le cadre de l'AMI, il avait été précisé que si commune n'était pas retenue, la commune mènerait un travail sur l'habitat par l'intermédiaire de l'OPAH.

Marie-Christine Mouraret : vous parlez de substitution, si la commune est retenue dans le cadre de l'AMI, on ne peut bénéficier de l'OPAH ?

René Moreau: ce sont deux actions complémentaires.

Marie-Christine Mouraret : quel serait financement de l'OPAH ?

René Moreau : il y a des fonds du Département et l'enveloppe s'applique sur un territoire beaucoup plus large que celui de la seule CCBD.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire donne la parole à Fabienne DARINI, Adjointe au Sport, à la Culture et au Tourisme.

COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

Vote des tarifs applicables aux manifestations "Opéra/Ballet au cinéma"

Madame DARINI rappelle aux conseillers municipaux le succès rencontré par la retransmission, en direct du Festival d'Aix en Provence, de l'opéra "La flûte enchantée", au cinéma Les Variétés et à l'initiative de la CCBD.

Il est proposé de renouveler l'opération, à l'initiative de la commune, pour deux retransmissions de spectacles en direct depuis de grandes salles. Il s'agit, pour la saison 2014/2015, de « Carmen » et de « Le lac des cygnes ». Il convient de fixer des tarifs applicables à ces manifestations. Il est proposé d'arrêter ces derniers à 15 € pour le tarif plein, 10 € pour le tarif réduit (applicable aux mêmes bénéficiaires que ceux du cinéma) et 24 € pour l'abonnement pour la saison.

Une personne du public : et la musique, vous y pensez ?

René Moreau : il ne s'agit pas de ça dans cette délibération, cela n'exclut pas des concerts. Si vous êtes intéressé par une programmation musicale, le comité des fêtes pourrait être une réponse.

Michel Gaignaire : quel est le coût du partenariat avec Pathé Live ?

Fabienne Darini : 450 € par spectacle

René MOREAU : on est en dessous du prix du marché, par exemple à gap, l'entrée pour de tels spectacles est à 20 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Répartition de la subvention obtenue suite à la labellisation du centenaire de la guerre

Madame DARINI rappelle que la commune avait déposé un dossier de labellisation de certaines actions menées en 2014 commémorant le centenaire de la 1ère guerre mondiale. Au vu de ce dossier, l'Etat a attribué à la commune une subvention de 1115 € qu'il convient de répartir entre les trois structures ayant organisé ces actions. Ainsi, il est proposé d'attribuer 372 € à l'association Amis de l'orgue de Veynes, 372 € à l'association Dernière Minute ! et 371 € à la bibliothèque municipale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un stade synthétique : demande de subvention au titre des projets structurants

Madame DARINI rappelle le projet de stade synthétique. Il convient de présenter une demande de subvention au Département des Hautes-Alpes pour ce projet atteignant le montant de 1 622 000 € HT, au titre des projets structurants, et en vue de compléter une subvention déjà attribuée en 2014.

René Moreau : il vous est demandé d'approuver la demande de subventions.

Franck Gatounes : pourquoi l'intercommunalité n'entre pas dans les lignes budgétaires ? On compte environ 200 licenciés, plus de la moitié viennent de l'intercommunalité, voire plus, et il n'est pas logique que l'autofinancement soit entièrement supporté par la commune alors que les bénéficiaires sont sur un territoire plus large.

René Moreau: la CCBD n'avait pas voulu intervenir mais je sais qu'il y a des communes qui avaient donné un accord de principe pour une participation. La CCBD et ces communes vont être consultées pour une participation financière de chacune et faire ainsi baisser l'autofinancement de la commune. On va travailler sur ce dossier.

Marie-Christine Mouraret : n'est-il pas possible de faire les choses dans un autre sens : d'abord s'assurer des financements ou participations de l'intercommunalité ou communes autres avant de se lancer dans de tels projets ? Le projet est peut-être à différer d'un an ou deux pour avoir le temps d'assurer le plan de financement.

René Moreau : la médiathèque sera présentée au conseil communautaire et on va leur demander de prendre dans la compétence culture le fonctionnement de la médiathèque.

Le Préfet vient de constituer une commission pour travailler sur les nouvelles intercommunalités et je crains que les compétences à transférer soient traitées seulement dans un deuxième temps, après la définition du territoire.

Marie-Christine Mouraret : peut-être que l'on peut prendre le temps de la réflexion avant de se lancer dans des projets à quelques millions d'euros qui risquent de n'être assumés que par la commune de Veynes.

René Moreau : pour votre complète information, le stade du plat sera vendu à la CCBD pour 140 000 € pour y héberger CGR. La création du stade synthétique permettra la nouvelle installation de CGR. Par ailleurs, l'autre partie du terrain pourra être vendue au même prix. Il faut aussi prendre en compte la vente de l'actuel stade dans les financements.

Marie-Christine Mouraret : il faut trouver à vendre.

René Moreau : il faut y travailler et j'ai une demande d'entreprise de 20 ha pour des emplois

Marie-Christine Mouraret : il pourrait y avoir une autre utilisation de terrain que pour y créer un stade à 1 600 000 €. Je ne suis pas contre le foot mais sur la dimension de ce projet qui ne devrait pas être supporté par la commune.

René Moreau : je comprends vos interrogations. Les dossiers ont été mal engagés et difficiles à

récupérer maintenant.

La délibération est adoptée à l majorité, abstention de MC Mouraret et F Gatounes.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, SÉNIORS, PERSONNES HANDICAPÉES ET JUMELAGE

Le Maire donne à présent la parole à Jacqueline MARCELLIN, adjointe en charge des affaires scolaires.

Classe de neige de l'école élémentaire : Demande de subvention à la Région

Madame MARCELLIN rappelle que certaines classes de l'école élémentaire bénéficient d'une classe de neige depuis quelques années. L'école prévoit de renouveler cette classe de neige en 2015 et il convient de demander une subvention à la Région pour ce projet pédagogique, dont le montant s'élève à 9661,40 €.

Claudette Marseille demande à quoi correspondent les 37 € / enfant ?

Il s'agit de la valorisation de la participation de la commune aux écoles pour avoir la subvention de la région la plus élevée possible.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME TRAVAUX CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Le Maire donne la parole à Bernadette SAUDEMONT, Adjointe l'urbanisme.

Création d'une médiathèque / salle de spectacles : demande de subventions

Madame SAUDEMONT rappelle le projet de construction d'une médiathèque / salle de spectacles, à côté du bâtiment Les Variétés.

Il convient à présent de présenter les demandes de subventions aux différents partenaires financiers et la délibération a pour objet d'autoriser le Maire à solliciter les différents partenaires à hauteur de 80 %.

Le coût prévisionnel présenté prend en compte le surcoût lié aux travaux supplémentaires nécessaires suite aux études géotechniques.

Marie-Christine Mouraret : c'est encore un cas des dossiers pour lesquels il ne faudrait pas se précipiter, les sommes engagées par la commune sont très importantes.

Claudette Marseille : un plan de financement à 80 % est rare aujourd'hui, il faut en profiter.

Marie-Christine Mouraret : il n'y a pas de remise en cause sur la nécessité des deux projets, stade et médiathèque, mais sur la forme et les 80 % viennent toujours des contribuables.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la création d'un stade synthétique

Madame SAUDEMONT rappelle le projet de stade synthétique et la nécessité de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondant au projet. Le projet comprend l'aire de jeu, une aire d'entraînement et deux parcs de stationnement.

Il est proposé d'autoriser le Maire à déposer ces demandes.

La délibération est adoptée à la majorité, abstention de MC Mouraret et F Gatounes

Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la création d'une médiathèque / salle de

spectacles

Madame SAUDEMONT rappelle le projet de médiathèque / salle de spectacles et la nécessité de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondant au projet. Le projet comprend une restructuration complète du bâtiment Les Variétés et une construction nouvelle sur les parcelles contigües. Il est proposé d'autoriser le Maire à déposer ces demandes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avenant à la convention de veille foncière avec l'EPFR PACA

Madame SAUDEMONT rappelle la convention de veille foncière signée en juin 2006 entre la commune et l'Etablissement Public Foncier Régional. Compte tenu de la récente installation du Conseil municipal, et la nécessité de poursuivre la réflexion sur le devenir des biens portés à ce jour par l'EPFR (ancien atelier de lavage, terrain St Marcellin et Maison des chefs), il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant visant à prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2016.

René MOREAU : pour l'atelier de lavage, des documents ont été reçus de l'entreprise pour évaluer un loyer et une date d'application.

Pour la maison des chefs, nous avons un acquéreur potentiel, à poursuivre rapidement.

S'agissant du terrain St Marcellin : ce n'est pas le plus lourd financièrement.

La prolongation demandée donnera un peu d'oxygène à la commune.

Marie-Christine Mouraret : que se passe-t-il au 31/12/16 si pas aucun projet n'émerge d'ici là ?

René MOREAU : on devra se porter acquéreur au prix annoncé, et on échappe à la capitalisation des intérêts, d'où l'intérêt de faire reculer l'échéance, ce qui ne coûtera pas plus que si on ne prolongeait pas la convention.

Marie-Christine Mouraret : c'est encore un coût à intégrer à l'issue.

René MOREAU : c'est encore un héritage à gérer au mieux dans les intérêts de la collectivité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aménagement et sécurisation de l'avenue Picasso 2ème tranche : demande de subvention au titre des PIL 2015

Madame SAUDEMONT rappelle le projet d'aménagement et de sécurisation de l'avenue Picasso. Il est proposé de solliciter le département ds Hautes-Alpes pour obtenir une aide financière, notamment pour les travaux sur les réseaux humides, et ce au titre des Projets d'Initiative Locale 2015.

René MOREAU : on a déjà rencontré le conseiller général pour présenter ces projets et solliciter un rendez-vous avec des responsables du département pour travailler sur la voirie, la commune est un peu en retard. Les PIL seront présentés au CG avant le 31/10/14.

Franck Gatounes : de mémoire, l'avenue Picasso est une voie départementale : pourquoi la commune intervient ?

Bernadette Saudemont : le CG 05 prend en charge la voie départementale et la commune les réseaux et les aménagements de surface.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Réhabilitation du cimetière : demande de subvention au titre des PIL 2015

Madame SAUDEMONT rappelle le projet : il s'agit de réhabiliter le mur d'enceinte du cimetière communal, qui présente un état délabré, et représente un certain danger dans certains secteurs, ainsi

que d'améliorer le dépositaire, remis en fonctionnement récemment. Il est proposé de solliciter le département ds Hautes-Alpes pour obtenir une aide financière, et ce au titre des Projets d'Initiative Locale 2015.

René MOREAU : l'état du mur est délabré et des mesures conservatoires ont été prises récemment.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Protection et aménagement de Glaisette : demande de subvention au titre des PIL 2015

Madame SAUDEMONT rappelle le projet, qui figurait contrat de rivière 2009/2014. Il s'agit de conforter les digues de Glaisette protégeant des biens et des personnes et d'améliorer la perception de ce cours d'eau dans le secteur urbanisé. Il est proposé de solliciter le département ds Hautes-Alpes pour obtenir une aide financière, et ce au titre des Projets d'Initiative Locale 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Protection contre les chutes de blocs : demande de subvention au titre des PIL 2015

Madame SAUDEMONT rappelle le projet de protection contre les chutes de blocs. Il s'agit notamment d'intervenir sur les secteurs de la route du Petit Vaux et de Pierre Bombarde. Il est proposé de solliciter le département ds Hautes-Alpes pour obtenir une aide financière, et ce au titre des Projets d'Initiative Locale 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mur de soutènement de la chapelle de Saint Marcellin : demande de subvention au titre des PIL 2015

Madame SAUDEMONT rappelle le projet : il s'agit de réhabiliter le mur de soutènement de la chapelle de Saint Marcellin, en vue de sécuriser l'espace public situé à proximité et de valoriser cet espace. Il est proposé de solliciter le département ds Hautes-Alpes pour obtenir une aide financière, et ce au titre des Projets d'Initiative Locale 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Le maire donne la parole à Jean-Paul ARTIGUES, Adjoint aux Finances.

Avenant au bail liant la commune et la CCBD relatif au parc à bois

Monsieur ARTIGUES rappelle la signature d'un bail de location entre la commune et la communauté de communes et relatif au parc à bois. La commune loue en effet certaines parcelles à la CCBD, qu'il convient de modifier suite à la vente d'un terrain à la société LAURIN, qui a créé une scierie. Il convient donc de tenir compte de la vente de ce terrain, et donc de réduire la surface louée à la CCBD, ainsi que le prix de location. Le projet d'avenant 1 au bail initial est annexé à la délibération.

Marie-Christine Mouraret : pourquoi deux loyers fixés pour même année 2013 ?

Jean-Paul Artigues : il y a le loyer de base servant pour la révision et le loyer payé compte tenu des 13 jours de janvier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Décision Modificative n° 2 du budget principal de la commune

Monsieur ARTIGUES présente la décision modificative. En fonctionnement, la DM s'équilibre à 4972 €, en vue d'intégrer des travaux faits en régie en investissement.

La section d'investissement fait l'objet de modification et s'équilibre à 5450 €. Il s'agit essentiellement d'intégrer des travaux effectués en régie en investissement, et d'ajouter quelques crédits en matériel, bâtiments communaux, valorisation de la forêt et Bd Gambetta.

La décision modificative n°2 du budget principal est adoptée à l'unanimité.

Décision Modificative n°2 du budget de l'eau

Monsieur ARTIGUES présente la décision modificative.

Il s'agit d'ajouter des crédits pour une opération d'investissement en vue de détecter et éliminer les pertes sur le réseau d'eau potable. Les crédits proviennent d'une opération d'investissement, non débutée à ce jour.

La décision modificative n°2 du budget de l'eau est adoptée à l'unanimité.

Cession de parcelles à la CCBD

Monsieur ARTIGUES fait part de la délibération du Conseil communautaire par laquelle la CCBD consent à l'acquisition de parcelles (constituant le stade du plat) appartenant à la commune et pour un prix de 140 000 euros. Il est proposé d'accepter cette vente, au prix proposé et correspondant à une estimation du service France Domaines.

René MOREAU : pour permettre une nouvelle implantation de CGR à Veynes, qui n'a voulu s'installer au Boutariq par crainte de poussières, peu compatibles avec leur activité de précision.

Une première évaluation des domaines estimait le terrain à 78 000€ car l'intégralité des terrains, y compris ceux éloignés de la route, étaient considérés, donc moins cher. L'estimation des domaines a été revue à la hausse, arrêtée à 140 000 €, ; la CCBD a accepté et cette somme entre complètement dans le plan de financement de l'atelier relais de CGR. Il y aura un contrat avec un engagement ferme de CGR de rester à Veynes, compte tenu de l'investissement de la collectivité.

René MOREAU : j'ai une correction à faire par rapport à ce que j'ai dit précédemment concernant le financement du stade : 140 000 € correspond bien à la totalité du terrain, et non à seulement la moitié. CGR n'utilisera que la moitié du terrain et c'est bien tout le terrain qui est vendu.

La délibération est adoptée à l'unanimité

INFOS

Prochain CA du CCAS le 30/10/14 à 14h30, ouvert à tous.

Marie-Christine Mouraret : j'étais absente lors de la présentation de la motion « anti-tafta » et frustrée de mon absence. Je reste sur des conséquences désastreuses de cet accord. On parle d'une majorité ouverte et libre et je suis étonnée du sens du vote. Il est dommage que Monsieur Ventre ne soit pas là car il portait exactement le discours du MEDEF. Je signale que Gap, Briançon et d'autres communes ont voté pour une telle motion.

René MOREAU : les inquiétudes formulées et relatives au fait que les termes de négociation étaient tenus secrets doivent être levées. Aujourd'hui, ils sont publics.

Marie-Christine Mouraret : seulement partiellement publics, un effort est fait sous la pression des citoyens et il n'est public que ce qui a été décidé de laisser public. Le principe de précaution protège nos citoyens et j'aimerais que tout soit extrêmement transparent.

René MOREAU : si accord il y a, les gouvernements devront décider et se positionner.

Marie-Christine Mouraret : les gouvernements n'ont pas toujours les moyens de se positionner, surtout face au lobbying des grands groupes. Même si cette motion avait été sans conséquences sur les accords internationaux, la commune aurait eu le mérite de s'être positionnée. Quand le public ne

veut pas d'un projet, l'Etat y est sensible.

Franck Gatounes : je pense qu'on a omis de voter le CR du 26/09/14 :
Ce dernier est voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.